

Compte-rendu

Le 7 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des fêtes de l'Isle sur le Doubs (25250).

La séance est ouverte à 19 h 15. Le quorum est atteint.

Date de la convocation : 31/03/2022

PRESENTS :

Bruno BEAUDREY (*Etrappe*), Claude BOURIOT (*L'Isle sur le Doubs*), Jacky BOUVARD (*Trouvans*), Martine COLLERY (*Rougemont*), Claude COURGEY (*Rougemont*), Joseph CUENOT (*Mésandans*), Marc-André DODIVERS (*Blussans*), Christian DROUVOT (*Saint-Georges-Armont*), Michel EUVRARD (*Fontaine-lès-Clerval*), Pascal FALLOT (*Rang*), Marc FARINE (*Roche-lès-Clerval*), Jeanne-Antide FELEZ (*Lanthenans*), Nathalie FRITSCH (*Rognon*), Georges GARNIER (*Pays de Clerval*), Edwige GARRESSUS (*Hyémondans*), Nicolas GRUNEISEN (*Cubry*), François HERMOSILLA (*Faimbe*), Claude HUEBER (*Onans*), Chantal JACQUEMIN (*Arcey*), Philippe JANUEL (*Avilley*), Gérard JOUILLEROT (*Anteuil*), Catherine LAIGNEAU (*Désandans*), Michel LAURENT (*L'Isle sur le Doubs*), Martine LOHSE (*L'Isle sur le Doubs*), Martine MARQUIS (*Pays-de-Clerval*), Virginie MERCIOL (*Marvelise*), René MOREL (*Pays-de-Clerval*), Stéphanie PACCHIOLI (*L'Isle sur le Doubs*), André PARROT (*Désandans*), Alain PASTEUR (*Arcey*), Marie-Blanche PERNOT (*Blussangeaux*), Marie-Sophie POFILET (*L'Isle sur le Doubs*), Thierry SALVI (*Rougemont*), Cyril SIMONIN (*Appenans*), Emmanuel SPADETTO (*Mondon*), Serge TAILLARD (*L'Hôpital Saint Lieffroy*), Laurent TOURTIER (*L'Isle sur le Doubs*), Valérie ULMANN (*Arcey*), Francis USARBARRENA (*L'Isle sur le Doubs*), Jean-Claude VERMOT (*Pays de Clerval*), Victor ZUAN (*Abbenans*).

1

ABSENTS EXCUSES :

Frédérique PETITJEAN (*Branne*), Gilles SAULNIER (*Tallans*), Marie-Pierre VERNAY (*Pompierre sur Doubs*),

ABSENTS SUPPLEES :

Christophe BOUVIER (*Médière*), représenté par son suppléant David BONNARANG ; Alain GIRARDOT (*Gondenans-Montby*), représenté par sa suppléante Sandrine HARDY.

ABSENTS REPRESENTES :

Nathalie BELZ (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE ; Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (*Uzelle*), pouvoir à Victor ZUAN ; Marie-Odile BONDENET (*Accolans*), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Joëlle PAHIN (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Martine LOHSE ; Olivier PERRIGUEY (*Mancenans*), pouvoir à Cyril SIMONIN ; Alain ROTH (*L'Isle sur le Doubs*), pouvoir à Michel LAURENT ; Michel VERDIERE (*Arcey*), pouvoir à Alain PASTEUR ; Fabrice VRILLACQ (*Gémonval*), pouvoir à François HERMOSILLA.

ABSENTS :

Baptiste BELLET (*Huanne-Montmartin*), Raymond BOBY (*Bournois*), Christophe CATALA (*Cubrial*), Thierry CHIERICI (*Tournans*), François CIRESA (*Soye*), Georges CONTEJEAN (*Geney*), Sylvain DUBOIS (*Romain*), Séverine DUCROUX (*Rougemont*), Christophe DUPONT (*Arcey*), Olivier FAIVRE-PIERRET (*Gondenans les Moulins*), Pierre FILET (*Montagney-Servigney*), Michel GONIN (*Viethorey*), Annie GROSJEAN (*Nans*), Gérard HOUILLON (*Montussaint*), Danièle NEVERS (*Cuse et Adrisans*), Nathalie PARENT (*Sourans*), Pierre PEGEOT (*La Prétière*), Victorien PIEGELIN (*Gouhelans*), Marcel SALLES (*Anteuil*), Emilie TYROLE (*Fontenelle-Montby*), Jean-Pierre VAILLET (*Puessans*).

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désigné secrétaire de séance, Catherine LAIGNEAU, parmi les membres du conseil communautaire.

Dispositif particulier pour cause de crise sanitaire

Cette réunion de conseil s'est tenue en présentiel, avec un respect strict des règles édictées par la situation sanitaire en cours :

- Port du masque conseillé
- Distanciation entre chaque élu scrupuleusement respectée, notamment lors de l'entrée et la sortie
- Déplacements évités au maximum en cours de réunion
- Gel hydroalcoolique tenu à disposition des élus

Elle s'est tenue également en conformité avec la Loi d'Etat d'Urgence Sanitaire prévoyant, pour la tenue des assemblées, la réduction du quorum à 1/3 des membres et la possibilité pour un membre d'être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'1 en temps normal.

2

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 31 mars 2022

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 31 mars 2022 et, en l'absence d'observation, considère ce compte rendu approuvé avec :

Votants : 51	Exprimés : 51	Pour : 51	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------	----------------------	------------------	-----------------------	-------------------

COMPTES ADMINISTRATIFS, AFFECTATIONS DE RESULTATS

1. Approbation des Comptes Administratifs 2021 et de leur concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier :

- Budget général (M14)
- Budget annexe Régie eau (M49 – autonomie financière)
- Budget annexe Régie assainissement (M49 – autonomie financière)

2. Reprise et affectation des résultats 2021 pour tous les budgets

FISCALITE

3. Vote des taxes directes locales

4. Vote du produit attendu pour la taxe GEMAPI

BUDGETS PRIMITIFS

5. Approbation des budgets primitifs 2022

- Budget général (M14)
- Budget annexe Régie eau (M49 – autonomie financière)
- Budget annexe Régie assainissement (M49 – autonomie financière)

QUESTIONS DIVERSES

Introduction du Président :

Le Président informe l'assemblée qu'un travail est en cours avec les membres de l'Exécutif sur le sujet des fonds de concours, pour faire suite à la demande de la commune de l'Isle sur le Doubs (projet de l'EREC).

Un accord de principe est ressorti des discussions.

Les élus vont travailler sur un règlement d'attribution des fonds de concours.

Discussions / réactions

✓ **Marie-Blanche PERNOT** interroge l'Exécutif pour savoir qui est le Cabinet qui contacte les communes en ce moment et le but de sa démarche ?

André PARROT lui répond que le Cabinet AGORA est chargé de travailler sur le projet de Pacte fiscal et financier. Il fera le point sur les projets communaux en cours (même les plus petits). Il est prévu que les collaborateurs de ce cabinet se rendent dans toutes les communes pour échanger et recueillir des données chiffrées, nécessaires à leur étude.

1. Approbation des Comptes Administratifs 2021 et de leur concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier :

- Budget général (M14)
- Budget annexe Régie eau (M49 – autonomie financière)
- Budget annexe Régie assainissement (M49 – autonomie financière)

✓ Budget général (M14)

Le Président présente à l'assemblée le compte administratif du **BUDGET GENERAL de la CC2VV** pour l'exercice 2021.

Fonctionnement :

Dépenses : 5 145 581.37 €
Recettes : 8 166 583.42 €
Excédent : **3 021 002.05 €**

Investissement

Dépenses : 1 825 280.60 €
Recettes : 2 161 581.81 €
Excédent : **336 301.21 €**

Résultat global de clôture : + 3 357 303.26 €

☞ Discussions / réactions

- ✓ **Un conseiller communautaire fait remarquer que la vente du bâtiment dit « Taillard » à l'Isle sur le Doubs fait apparaître une perte de 10 000 €**
Bruno BEAUDREY lui répond qu'en l'occurrence, la CC2VV a accepté ce montant car la vente s'est faite au profit d'une association : La Ressourcerie
- ✓ **Catherine LAIGNEAU** demande à quoi correspond la plus ou moins-value sur cette vente ?
Séverine CHERVET, Responsable finances à la CC2VV lui répond que ce montant correspond aux travaux effectués sur ce bâtiment, avant sa revente.

DELIBERATION :

Après examen, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier pour ce budget.

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le président s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de M. André PARROT, élu président de séance, approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la CC2VV, constatant sa concordance avec le compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Votants : 50 Exprimés : 49 Pour : 49 Abstention : 1 Contre : 0

✓ Budget annexe REGIE EAU (M49)

Le Président présente à l'assemblée le compte de gestion du **BUDGET ANNEXE « REGIE EAU » de la CC2VV** pour l'exercice 2021.

Fonctionnement :

Dépenses : 617 344.54 €

Recettes : 866 595.48 €

Excédent : **249 250.94 €**

Investissement

Dépenses : 457 159.33 €

Recettes : 832 110.22 €

Excédent : **374 950.89 €**

Résultat global de clôture : + 624 201.83 €

Discussions / réactions

✓ **Catherine LAIGNEAU** demande pourquoi, sur les recettes d'investissement, il y a un écart si important entre les sommes budgétisées en 2021 et réalisées ?

Emmanuel SPADETTO lui répond que tous les travaux prévus n'ont pas été réalisés et que pour ceux qui ont été entrepris, toutes les subventions n'ont pas encore été perçues. On retrouvera ces subventions, en « réalisé » sur l'exercice 2022.

DELIBERATION :

Après examen, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier pour ce budget.

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le président s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de M. André PARROT, élu président de séance, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « REGIE EAU » de la CC2VV, constatant sa concordance avec le compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Votants : 50 Exprimés : 50 Pour : 50 Abstention : 0 Contre : 0

✓ Budget annexe REGIE ASSAINISSEMENT (M49)

Le Président présente à l'assemblée le compte de gestion du **BUDGET ANNEXE « REGIE ASSAINISSEMENT » de la CC2VV** pour l'exercice 2021.

Fonctionnement :

Dépenses : 1 288 939.66 €

Recettes : 1 629 682.62 €

Excédent : **340 742.96 €**

Investissement

Dépenses : 2 504 541.33 €

Recettes : 2 650 737.98 €

Excédent : **146 196.65 €**

Résultat global de clôture : 486 939.61 €

Discussions / réactions

- ✓ **Michel LAURENT** demande pourquoi, au niveau des dépenses d'investissement, il y a un si faible taux d'exécution du budget (seulement 10 %) ? Où en est-on du plan pluriannuel d'investissement sur ce budget ?
Emmanuel SPADETTO lui répond que la phase 1 est quasiment terminée
- ✓ **Michel LAURENT** demande ce qu'il en est de la phase 2 ? s'il est possible d'avoir un calendrier ? Il craint que du retard soit pris sur le programme voté. Les communes ont besoin d'avoir de la visibilité sur les travaux futurs, par rapport à leurs propres programmes de travaux de voirie
- ✓ **Emmanuel SPADETTO** tous les travaux prévus n'ont pas été réalisés et que pour ceux qui ont été entrepris, toutes les subventions n'ont pas encore été perçues. On retrouvera ces subventions, en « réalisé » sur l'exercice 2022. Un point sur les investissements sera fait prochainement et la coordination des travaux doit être faite entre les communes et la CC.

DELIBERATION :

Après examen, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier pour ce budget.

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le président s'étant retiré au moment du vote, le conseil, sous la présidence de M. André PARROT, élu président de séance, approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « REGIE ASSAINISSEMENT » de la CC2VV, constatant sa concordance avec le compte de gestion du trésorier précédemment approuvé.

Votants : 50 Exprimés : 50 Pour : 50 Abstention : 0 Contre : 0

6

2. Reprise et affectation des résultats

M. le Président indique que, suite aux résultats des comptes de gestion et des comptes administratifs de tous les budgets de la CC2VV, votés précédemment, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de 2021.

Budget principal :

Constatant que le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de 3 021 002.05 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement (R 002) : 2 831 452.26 €

Affectation en réserve (1068) : 189 549.79 €

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

Budget annexe « Eau potable » :

Constatant que le compte administratif du budget annexe « eau potable » fait apparaître un excédent de 249 250.94 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement (R 002) : 249 250.94 €

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

Budget annexe « Assainissement » :

Constatant que le compte administratif du budget annexe « assainissement » fait apparaître un excédent de 340 742.96 €, le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement (R 002) : 340 742.96 €

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

FISCALITE

3. Taxes locales 2022

Le Président propose à l'assemblée de maintenir, pour l'exercice 2022, les taux de fiscalité directe de 2021.

7

Discussions / réactions

✓ **Michel LAURENT** signale que le FPIC de la CC est de 450 000 € : comme nous n'augmentons pas les taxes depuis plusieurs années, on renonce à aller chercher plus de FPIC, ce qui est dommage.

André PARROT lui répond qu'effectivement nous pourrions optimiser davantage. Il ajoute que c'est un enjeu du Pacte Fiscal et Financier et que le travail devra être mené conjointement avec les communes, afin que tout le monde aille dans le même sens.

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote les taux de fiscalité proposée pour 2022, à savoir :

TFB : 3.96 %

TFNB : 7.09 %

CFE : 21.40 %

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

4. Taxe GEMAPI – produit attendu 2022

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée qu'en 2018, pour financer la compétence GEMAPI, la CC2VV a instauré une contribution fiscale additionnelle facultative intitulée « taxe GEMAPI ».

Ce produit est exclusivement affecté aux financements de l'exercice de la compétence GEMAPI (Items 1, 2, 5 et 8).

La CC2VV détermine un produit global attendu -et non pas des taux - que l'administration fiscale répartit entre les redevables. Cet impôt additionnel est adossé sur les contributions directes locales : (TF, CFE) et le produit global attendu doit être revoté tous les ans.

Le plafond maximum est de 40€/hab, soit 16 800 habitants x 40 € : 672 000€

L'article 1530 bis II du CGI précise que "le produit de cette taxe est arrêté avant le 15 avril de chaque année pour application l'année suivante par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale".

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour les impositions dues au titre de 2022, à :

86 146 euros, montant inchangé par rapport à 2021

Discussions / réactions

- ✓ **François HERMOSILLA** demande si cette taxe est facultative ?
- ✓ **Emmanuel SPADETTO** lui répond qu'effectivement, la charge pourrait être supportée entièrement par la communauté de communes, sans l'instauration de cette taxe, mais ce choix n'a pas été retenu.

8

DELIBERATION :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire arrête le produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2022 à 86 146 €

Votants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0 Unanimité

5. Approbation des budgets primitifs 2022

✓ **Budget général**

André PARROT, vice-Président en charge des finances, présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL** pour l'exercice 2022.

Ses composantes ont été détaillées dans les documents préparatoires adressés en amont aux conseillers communautaires.

Dépenses fonctionnement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	785 520.00 €	566 986.03 €	963 021.00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 527 824.00 €	1 482 544.71 €	1 720 667.00€
014 - Atténuations de produits	2 026 577.00 €	2 025 754.00 €	2 022 271.00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 443.00 €	362 361.33 €	86 821.00€
65 - Autres charges de gestion courante	847 227.00 €	610 489.22 €	802 823.00€
66 - Charges financières	58 905.00 €	43 302.15 €	44 100.00€
67 - Charges exceptionnelles	71 964.00 €	54 143.93 €	9 900.00€
023- Virement à la section d'investissement			700 000.00€
TOTAL DEPENSES	5 399 460.00 €	5 145 581.37 €	6 349 603.00€

Recettes fonctionnement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 422 094.50 €	2 422 094.50 €	2 831 452.26 €
013 - Atténuations de charges	25 000.00 €	23 959.93 €	25 130.00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 570.00 €	49 207.38 €	8 750.00€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 598.00 €	30 455.39 €	142 726.00€
73 - Impôts et taxes	3 519 328.00 €	3 605 178.94 €	3 693 235.00€
74 - Dotations, subventions et participations	1 735 625.00 €	1 601 520.97 €	1 608 979.00€
75 - Autres produits de gestion courante	86 900.00 €	84 288.23 €	98 400.00€
77 - Produits exceptionnels	86 627.00 €	349 878.08 €	43 000.00€
TOTAL RECETTES	7 907 742.50 €	8 166 583.42 €	8 451 489.26€

9

Au total, les **dépenses de fonctionnement** prévisionnelles 2022 s'élèvent à **6 349 603.00 €**.
Au total, les **recettes de fonctionnement** prévisionnelles 2021 s'élèvent à **8 451 489.26 €**.

Dépenses d'investissement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 570.00 €	49 207.38 €	8 500.00€
041 - Opérations patrimoniales	55 557.41 €	- €	0€
16 - Emprunts et dettes assimilées	297 600.00 €	240 997.15 €	245 500.00€
20 - Immobilisations incorporelles	37 500.00 €	6 399.24 €	19 500.00€
204 - Subventions d'équipement versées	129 000.00 €	82 542.70 €	187 433.00€
21 - Immobilisations corporelles	3 216 500.00 €	1 445 594.13 €	3 026 391.00€
23 - Immobilisations en cours	30 000.00 €	540.00 €	29 460.00 €
TOTAL DEPENSES	3 774 727.41 €	1 825 280.60 €	3 516 854.00€

Recettes d'investissement

	BP 2021	REALIS2E 2021	BP 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	795 945.34 €	795 945.34 €	336 301.21€
024 - Produits de cessions	1 300.00 €	- €	0€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 443.00 €	362 361.33 €	86 821.00€
021- Virement de la section de fonctionnement	0€	€	700 000.00€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	547 054.61 €	260 557.44 €	494 549.79€
13 - Subventions d'investissement	1 679 119.00 €	742 187.70 €	1 227 754.00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	700 550.00 €	530.00 €	700 000.00€
TOTAL RECETTES	3 860 969.36 €	2 161 581.81 €	3 545 426.00€

10

Au total, les **dépenses d'investissement** prévisionnelles 2022 s'élèvent à **3 516 854.00 €**.
Au total, les **recettes d'investissement** prévisionnelles 2021 s'élèvent à **3 545 426.00 €**.

Discussions / réactions

- ✓ **François HERMOSILLA** s'interroge sur la poursuite des aides aux entreprises.
Bruno BEAUDREY répond qu'elles se poursuivent dans le cadre de la politique d'aide à l'immobilier d'entreprises, en vigueur depuis 2018. Les aides exceptionnelles FRT sont, quant à elles, terminées. Des versements auront lieu en 2022, pour des dossiers votés en 2021.
- ✓ **Victor ZUAN** s'interroge sur la diminution des recettes du SMIX Europolys

Bruno BEAUDREY indique que nous avons tendance à minimiser les recettes et préférons avoir de bonnes surprises. Nous avons également tenu compte de la crise économique qui peut avoir des répercussions sur la fiscalité.

- ✓ **Michel LAURENT** souhaite savoir pourquoi le SYDED n'assure pas la maîtrise d'ouvrage de l'audit énergétique du siège ?

Françoise BEAUVARLET, DST, explique que le SYDED a un plan de charge très important et que les délais annoncés par le SYDED n'étaient pas compatibles avec nos échéances.

- ✓ **Michel LAURENT** souhaite savoir pourquoi l'AMO du bâtiment 1911 apparaît en fonctionnement et pas en investissement ?

Bruno BEAUDREY explique que l'étude ne peut pas être inscrite en investissement dans la mesure où la CC2VV n'est pas encore propriétaire du bâtiment.

- ✓ **Cyril SIMONIN** est surpris de l'augmentation des dépenses de personnel

André PARROT explique qu'en 2021 certains services n'étaient pas encore complets en personnel (EFS-API, service jeunesse). Il ajoute que d'autres services voient le jour (Petites Villes de Demain, ...).

- ✓ **Michel LAURENT** regrette que les documents soient arrivés si tardivement et signale qu'une fois de plus il y a peu d'investissements sur le secteur de l'Isle sur le Doubs. Il ajoute qu'une nouvelle fois, il votera contre ce budget.

Bruno BEAUDREY explique que la CC2VV est encore jeune et que les investissements réalisés depuis 2017 sont issus des projets déjà engagés par les CC avant fusion. Il ajoute qu'un investissement conséquent va être réalisé prochainement sur la Zone Industrielle de Rang et que celui-ci va créer des emplois sur le secteur de l'Isle sur le Doubs.

Michel LAURENT souhaite qu'un inventaire des investissements depuis 2017 soit réalisé. Il ajoute qu'il souhaitait que la CC porte le projet d'Équipement Culturel mais que cela a été refusé par la CC2VV

Bruno BEAUDREY estime qu'il faudrait un état depuis l'avant-fusion, car la CC2VV a repris les CC avec leur passif (ex : gymnase de l'ISD, ...).

- ✓ **Jean-Claude VERMOT** remarque que les dépenses de fonctionnement augmentent de façon conséquente et que cela peut grever les investissements futurs.

André PARROT explique que le fonctionnement de cette année est marqué par une dépense importante liée à la GEMAPI. Toutefois, il est certain qu'il faudra faire des efforts.

Bruno BEAUDREY ajoute que les recettes ont continué de diminuer, donc il faut être vigilant sur les investissements à porter et faire en sorte de trouver de nouvelles recettes. Il ajoute que la CC a repris beaucoup de compétences et doit augmenter le nombre de personnel, sans avoir plus de recettes.

Georges GARNIER partage ce constat et pense qu'il faudra prendre les décisions adéquates.

- ✓ **Catherine LAIGNEAU** remarque une forte hausse du poste d'énergie.

Françoise BEAUVARLET explique qu'il y a une hausse naturelle des matières premières mais également qu'il y a 3 années de retard de facturation concernant le gymnase de l'ISD (facturation par le Département à venir)

- ✓ **Bruno BEAUDREY** conclut en signalant que la CC2VV est souvent citée en exemple pour sa réactivité et son engagement (EFS-API, service ADS, équipements sportifs, aide aux entreprises, ...) : on dégage moins d'excédent, mais on apporte de plus en plus de services au territoire et à sa population. Il remercie les services et les vice-présidents pour leur investissement.

Après échanges, considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par le vice-Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2022.

Voteants : 51 Exprimés : 49 Pour : 42 Abstention : 2 Contre : 7

✓ Budget annexe « Régie eau »

Dépenses fonctionnement

12

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	440 803.00€	231 538.03€	721 905.00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	138 500.00€	108 571.15€	130 640.00€
014 - Atténuations de produits	125 000.00€	64 200.00€	66 976.00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	405 000.00€	170 666.15€	450 000.00€
65 - Autres charges de gestion courante	5 502.00€	1 663.17€	3 020.00€
66 - Charges financières	34 885.00€	30 440.95€	45 000.00€
67 - Charges exceptionnelles	17 500.00€	10 265.09€	17 500.00€
023- Virement à la section d investissement			277 322.94€
TOTAL DEPENSES	1 167 190.00 €	617 344.54 €	1 712 363.94€

Recettes fonctionnement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	84 730.19 €	53 566.66€	249 250.94 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 570.00 €	- €	60 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	902 000.00 €	719 994.92 €	1 133 113.00 €
74- Subvention d exploitation			111 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2.00 €	1.21 €	0€
77 - Produits exceptionnels	258 500.00 €	93 032.69 €	159 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 330 802.19 €	866 595.48€	1 712 363.94 €

Dépenses d'investissement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	49 086.70 €	49 086.70 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	85 570.00 €	- €	60 000.00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €	79 286.56 €	296 854.83€
20 - Immobilisations incorporelles	74 000.00 €	5 902.03 €	6 097.00€
21 - Immobilisations corporelles	1 305 265.00 €	221 246.95 €	1 724 407.00€
23 - Immobilisations en cours	235 500.00 €	101 637.09 €	13 000.00€
TOTAL DEPENSES	1 849 421.70 €	457 159.33 €	2 100 358.83€

13

Recettes d'investissement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 163.53 €	31 163.53 €	374 950.89€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	405 000.00 €	170 666.15 €	450 000.00€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	40 500.17 €	69 001.54 €	48 800.00€
13 - Subventions d'investissement	967 737.00 €	61 279.00 €	949 285.00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	500 000.00 €	500 000.00 €	- €
021 Virement de la section de fonctionnement			277 322.94€
TOTAL RECETTES	1 944 400.70 €	832 110.22 €	2 100 358.83€

Discussions / réactions

- ✓ **Catherine LAIGNEAU** demande si toutes les dépenses d'investissement vont être réalisées, car le programme est ambitieux.
Emmanuel SPADETTO répond que certains travaux sont déjà en cours et que plusieurs chantiers sont menés en même temps sur le territoire.
- ✓ **Jean-Claude VERMOT** souhaite savoir pourquoi le syndicat d'eau de Clerval vote encore un budget primitif ?
Emmanuel SPADETTO explique que le syndicat est obligé de voter un budget car la dissolution ne sera effective qu'au mois de juin

Après échanges, considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par le vice-Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du BP annexe « Régie eau » pour l'exercice 2022.

Voteants : 51 Exprimés : 51 Pour : 51 Abstention : 0 Contre : 0

✓ Budget annexe « Régie assainissement »

14

Dépenses fonctionnement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	422 628.00 €	282 128.02 €	579 554.00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	232 000.00 €	214 574.72 €	262 171.00€€
014 - Atténuations de produits	36 632.00 €	23 276.00 €	161 036.00€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	959 570.00 €	464 378.68 €	465 000.00€€
65 - Autres charges de gestion courante	6 000.00 €	2 818.81 €	7 880.00€€
66 - Charges financières	168 700.00 €	155 436.20 €	148 700.00€€
67 - Charges exceptionnelles	177 000.00 €	146 327.23 €	50 000.00€
023 - Virement à la section d investissement			336 256.96€
TOTAL DEPENSES	2 002 530.00 €	1 288 939.66€	2 010 597.96€

Recettes fonctionnement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
002- Résultat d exploitation reporté			340 742.96€
013 - Atténuations de charges	- €	318.33€	0€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	196 988.00€	- €	200 000.00€
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	791 619.00€	1 284 066.01€	1 349 067.00 €
74- Subvention d exploitation			75 788.00€
75 - Autres produits de gestion courante	- €	1.34 €	0€
77 - Produits exceptionnels	1 236 430.00€	345 296.94€	45 000.00€
TOTAL RECETTES	2 225 037.00 €	1 629 682.62 €	2 010 597.96€

Dépenses d'investissement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	529 425.70 €	529 425.70 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	196 988.00€	- €	200 000.00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	825 100.00 €	821 415.74 €	1 845 835.54€
20 - Immobilisations incorporelles	108 500.00 €	3 392.03 €	10 000.00€
21 - Immobilisations corporelles	3 741 269.00 €	365 350.51 €	1 829 113.00€
23 - Immobilisations en cours	1 549 742.00 €	784 957.35 €	0€
TOTAL DEPENSES	6 951 024.70 €	2 504 541.33 €	3 884 835.54€

15

Recettes d'investissement

	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	959 570.00 €	464 378.68 €	465 000.00€
001-Solde reporté			146 196.65€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 125 457.73 €	419 254.70 €	714 560.93€
13 - Subventions d'investissement	3 640 136.00 €	267 104.60 €	2 222 821.00€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 500 000.00 €	1 500 000.00 €	- €
021- Virement de la section de fonctionnement			336 256.96€
TOTAL RECETTES	7 225 163.73 €	2 650 737.98 €	3 884 835.54€

Discussions / réactions

- ✓ **Bruno BEAUDREY** signale que près de 6 millions d'euros ont été investis depuis 2 ans sur l'eau et l'assainissement : ces travaux auraient été peu cofinancés si la CC2VV n'avait pas pris la compétence.
- ✓ **Emmanuel SPADETTO** ajoute que les contrats ZRR eau potable sont en cours de signature.

Après échanges, considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 présenté par le vice-Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du BP annexe « Régie assainissement » pour l'exercice 2022.

Votants : 51

Exprimés : 51

Pour : 51

Abstention : 0

Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 15

Pays de Clerval, le 11/04/2022

Le Secrétaire de séance,
Catherine LAIGNEAU

Le Président,
Bruno BEAUDREY

